



MORBIHAN
SDIS

Service départemental
d'incendie et de secours

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale

**RAA SDIS 56
N°SPEC-2026-01**

Publié le 26 février 2026

40 rue Jean Jaurès - 56000 Vannes
www.sdis56.fr

www.sdis56.fr

SOMMAIRE

Arrêtés à caractère réglementaire du président du conseil d'administration

Arrêté DEP 2026/43 du 9 janvier 2026	Arrêté établissant les listes départementales pour le tirage au sort des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires	page 3
Arrêté DEP 2026/93 du 19 janvier 2026	Arrêté portant désignation des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires	page 6



A R R E T É

Etablissant les listes départementales pour le tirage au sort des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

LE PRESIDENT du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

- Vu** le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure (parties législative et réglementaire) ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2024 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu** la liste des représentants de l'administration comprenant l'ensemble des élus siégeant au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan ;
- Vu** les listes des sapeurs-pompiers volontaires siégeant à la commission administrative et technique du service d'incendie et de secours et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Considérant** le rapport introductif disciplinaire concernant [REDACTED] sapeur-pompier volontaire à la compagnie d'appui et de soutien de Lorient.

ARRETE

Article 1^{er} : En qualité de première vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan, Mme Christine PENHOUËT est désignée présidente du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 : Les listes départementales des représentants de l'administration et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires pour le tirage au sort des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires sont établies nominativement et constituent les annexes I et II du présent arrêté ;

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, soit :

- Par courrier à l'adresse suivante : 3 contour de la Motte – 35044 RENNES ;
- Soit par voie dématérialisée depuis le site : www.telerecours.fr

Fait à Vannes, le 9 janvier 2026

Le président du conseil d'administration
SDIS du Morbihan,



Gwenn LE NAY.

Annexe I : Liste des représentants de l'administration

Elus du conseil d'administration :

Nom Prénom	Canton, EPCI ou Mairie
ARGENTIN Kévin	EPCI Ploërmel Communauté
AZGAG Mohamed	Canton Vannes 1
BALLESTER Françoise	Canton de Guidel
BEILLON Patrick	EPCI Arc Sud Bretagne
BERTHOLOM Denis	Canton Vannes 2
BESSE Marie-France	Syndicat mixte de Rochefort en Terre
BLEHER Jean-Luc	EPCI De l'Oust à Brocéliande
CAGNARD Hervé	EPCI SIVU de Locminé
CUVILLIER Bertrand	EPCI Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
DERBOIS Guy	EPCI Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
DUVAL Laurent	EPCI Lorient Agglomération
FAIVRET Christian	Commune de Le Faouët
FAVENNEC Gaëlle	Canton Vannes 3
GLAZ Mathieu	Canton Lorient 1
GUEGAN Dominique	Canton Gourin
GUEGAN Pierre	Canton Grand-Champ
GUEGAN Rozenn	Canton Moréac
GUIHARD Alain	Canton Muzillac
HERRY Marie-Hélène	Canton Guer
IHUEL Yann	EPCI De l'Oust à Brocéliande
JALU Michel	Canton Auray
JEHANNO Anne	Canton Séné
LAUDIC Hervé	EPCI SIVU de Locminé
LAYEC Alain	Commune de Saint Gildas de Rhuys
LE BRETON Marie-José	Canton Auray
LE COTILLEC François	EPCI SIVU de Carnac
LE MEUR Dominique	Canton Grand-Champ
LE MOULLEC René	EPCI SIVOM de Guéméné sur Scorff
LE NINIVEN Dominique	Canton Gourin
LE QUER Marie-Christine	Canton Pluvigner
LEBRETON Sophie	Canton Vannes 2
LEMAIRE Boris	Canton Questembert
LOAS Ronan	Canton Ploemeur
LOHEZIC Stéphane	Canton Hennebont
MANENC Daniel	EPCI Ploërmel Communauté
PERRAULT Soizic	Canton Pontivy
PICAUT Marie-Pierre	EPCI SIVU de Locminé
POULAIN Thierry	Canton Guer
QUERO Benoit	Canton Pontivy
RENAUDIE Hania	Canton Ploërmel
ROBELET Fabrice	Canton Pluvigner
ROUSSET Marianne	Canton Ploemeur

Annexe II : Liste des représentants des sapeurs-pompiers volontaires siégeant à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ou au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires

Elus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ou du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires éligibles au tirage au sort :

Nom Prénom	Affectation
BEDOUET Elouen	CIS Plouhinec
BIERENT Frédéric	Service de santé et de secours médical
BLAI Pascal	Compagnie de Pontivy
CARGOUËT Gilles	CIS Languidic
EVANO Laurent	CIS Pluméliau
FORTUNE Fabrice	CIS Inguiniel
GEORGELIN Nicolas	CIS Pontivy
GICQUEL Anaïs	CIS Quiberon
GUEHENNEUX Emmanuelle	CIS Kerfourn
HOUSTIN Jérôme	CIS Grand-Champ
JACOBEE Emmanuel	CIS Arzon
JOYEUX Hervé	CIS La Roche Bernard
JUSTOM Philippe	Pôle des territoires
LE CORNEC Joël	Compagnie de Pontivy
LE DOUARON Romain	CIS Ploërdut
LE GLAUNEC Rachel	CIS Rochefort en Terre
LE VAILLANT Erwan	CIS Surzur
ROUDOT Yannick	CIS Gourin
VOVARD Anthony	CIS Plouhinec

CIS : Centre d'Incendie et de Secours



A R R E T É

Portant désignation des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

LE PRESIDENT du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;

Vu le code de la sécurité intérieure (parties législative et réglementaire) ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2024 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2026 établissant les listes départementales pour le tirage au sort des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant le tirage au sort effectué le 9 janvier 2026.

ARRETE

Article 1^{er} : Après tirage au sort en application de la procédure prévue par l'arrêté du 30 décembre 2024 susvisé, le conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires est composé comme suit :

Président(e) : Christine PENHOUE en qualité de 1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration.

Au titre des représentants de l'Administration :

Titulaires	Suppléants
BERTHOLOM Denis	AZGAG Mohamed
JEHANNO Anne	LE QUER Marie-Christine
LAUDIC Hervé	GUIHARD Alain

Au titre des représentants des sapeurs-pompiers volontaires :

Titulaires	Suppléants
BLAI Pascal	LE CORNEC Joël
FORTUNE Fabrice	JOYEUX Hervé
JACOBEE Emmanuel	BEDOUET Elouen
LE VAILLANT Erwan	GICQUEL Anaïs

Article 2 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la direction départementale du SDIS du Morbihan et publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Morbihan.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, soit :

- Par courrier à l'adresse suivante : 3 contour de la Motte – 35044 RENNES ;
- Soit par voie dématérialisée depuis le site : www.telerecours.fr

Fait à Vannes, le 19 janvier 2026

La 1^{ère} vice-présidente du conseil
d'administration du SDIS du Morbihan,



Christine PENHOUËT